

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40
Fax: 03 20 17 20 49
4, rue Pasteur
59320 Hallennes-lez-Haubourdin
www.hallennes.fr



*Le Maire d'Hallennes lez Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant que pour faciliter l'installation des bradeux pour la braderie du quartier
de l'Eglise, il convient de réglementer le stationnement et la circulation,
Vu la demande du Comité des Fêtes,*

A R R E T E

Article 1 : *Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules, le samedi 16 septembre 2023 de 7 h à 16h, dans la rue Louis Pasteur, rue Marie-Madeleine Dupuis de l'intersection rue Gambetta à la rue Jacques Becq, et rue Gambetta jusqu'à l'allée des Riez pour permettre l'installation des bradeux.*

Article 2 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.*

Article 3 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tous les agents habilités à relever les infractions, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à Hallennes, le 30 août 2023



Le Maire

André PAU